

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 24 (1952)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: L'Union suisse pour l'amélioration du logement à siégé à Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

A SIÉGÉ A BERNE

L'assemblée annuelle restera fort agréablement dans la mémoire de chaque participant. Ce ne fut pas une sinécure d'organiser une assemblée de délégués, fréquentée au minimum par 500 personnes, de trouver des lits pour plus de 300 délégués et invités et, pour terminer, de conduire plus de 400 personnes sur un sommet des Alpes bernoises. Mais la Section de Berne a fort bien réussi la chose, et nous ne pouvons que la louer chaleureusement du bon travail fourni. Un grand merci va aussi aux sociétaires, qui ont logé amicalement les participants qui n'avaient pas trouvé place à l'hôtel. Malgré un samedi maussade et une nuit pluvieuse, et en dépit de prévisions météorologiques mauvaises, la terre se montra, le dimanche, sous son jour le plus riant. Faut-il remercier le talent d'organisation des Bernois, ou l'Agence télégraphique suisse, qui annonça unanimement le samedi après midi : « Une série de beau temps s'annonce » ?

Ce fut évidemment une bonne idée, de renoncer cette fois-ci aux colonies d'habitation, et de mener les délégués à l'air libre de la campagne, dans une contrée qui nous apprend combien il est important de ne pas négliger d'allier la disposition des quartiers ou des colonies au charme de la nature. Nous ne construisons pas seulement pour notre temps. Ce que nous créons reste pour plusieurs générations, que ce soit bon ou mauvais. C'est pourquoi la question doit se poser, de savoir ce que l'on pensera de nous dans vingt ou trente ans. Les gens éprouveront-ils le même plaisir à contempler notre travail que nous lorsque nous voyons les coquets petits villages du Gürbetal ou ceux des rives du lac de Thoune ? Quelle intimité dégage une maison bernoise, avec son toit et ses arcades caractéristiques, ne donnant pas l'impression que chaque centimètre carré d'espace a été économisé ! Et pourquoi ne devrions-nous pas, une fois, tourner nos regards vers l'art de la construction ancienne du moyen âge, pour qui l'église et le château de Spiez sont de vrais exemples d'inspiration ?

D'une ancienne intention est née la proposition faite par l'assemblée générale des délégués de faire une exposition sur le développement du Vieux-Berne. Berne montre, comme bien peu d'autres exemples, à quels problèmes de construction citadine nos devanciers ont eu à faire face : prenons cette leçon à cœur, et ne considérons pas nos devoirs trop à la légère car, qu'il soit appelé à devenir ville ou village, le lieu où nous bâtissons devra se développer organiquement : on ne peut pas compter seulement sur les particularités du logement ou de la maison, et on ne doit pas oublier le côté humain du problème.

Il est évidemment heureux que les sections et les sociétés principales s'intéressent sérieusement à leur Union et ne retiennent pas seulement les critiques.

Malheureusement, elles oublient souvent que, dans une assemblée générale de délégués, il est impossible de tenir compte des propositions arrivées à la dernière minute. La discussion est plus féconde quand les sections et le comité de direction ont pu prendre position avant que les questions aient été lancées. C'est pourquoi les statuts prescrivent que les propositions doivent parvenir au Comité central au plus tard à fin mars, pour l'assemblée ordinaire des délégués. Le Comité central se réunit encore une fois avant l'assemblée pour étudier et arranger ce qui est tout de même repêché à la dernière minute. Mais, pour prendre réellement position, il ne lui reste en général pas le temps nécessaire, et la seule possibilité est de promettre à l'assemblée des délégués que la chose sera traitée ultérieurement. Ainsi, s'il vous plaît, réveillons-nous plus tôt !

L'assemblée des délégués ne pouvait donc pas s'occuper au dernier moment de la copieuse liste des sujets à traiter, malgré la grande adresse du président, dans le temps prescrit. De toute façon, l'un ou l'autre des délégués aurait volontiers encore dit quelque chose dans les « divers » : pour de prochaines réunions, il faudra arranger le programme de façon qu'il y ait plus de temps pour la discussion. Le compte rendu annuel doit être imprimé le plus brièvement possible dans nos journaux, où il n'a pas le droit de prendre trop de place : c'est pourquoi le président l'a complété oralement : son contenu aura été soutenu non seulement par les sociétés de construction, mais aussi par les autorités. A nos sociétés échoit un rôle très important dans la solution du problème du logement. Elles remplissent en Suisse des devoirs qui, dans maints autres pays, sont remplis par l'Etat. C'est pourquoi elles ont le droit d'attendre que leur travail soit justement apprécié. De notre côté, nous voulons agir de façon qu'on ne nous reproche jamais de n'avoir pas été à la hauteur de notre tâche.

Comme sujet de critique, dans le compte rendu annuel, il y eut un « énoncé » dans le paragraphe sur le contrôle des loyers et sur la protection des locataires. On y fait savoir que le Comité central a demandé, dès le mois de mars 1951, que le contrôle des loyers et les droits des locataires soient maintenus jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'offres de logements avec des loyers supportables. Il est bien entendu qu'après la suppression du contrôle des loyers, une offre suffisante de valorisation des anciens appartements n'est pas la seule chose qui embarrasse, mais ce problème ne peut seulement être traité et jugé qu'en liaison avec les problèmes collectifs d'économie. Que la plupart des délégués se soient montrés d'accord avec l'« énoncé » du Comité central se démontra par le vote concernant la résolution en question sur le contrôle des prix de location. Ce que

nous demandons est clairement exprimé par le deuxième alinéa de la résolution, qui dit : « L'assemblée demande l'approbation du Conseil fédéral sur la continuation du contrôle des prix. »

Le Comité central et la rédaction du journal se sont réjouis de l'affirmation d'un délégué qui disait que *Das Wohnen* était non seulement devenue meilleure, mais que les abonnés lisaient attentivement la revue ; ces derniers, d'ailleurs, peuvent bientôt se compter à dix mille. Nous sommes d'accord, mais elle pourrait devenir meilleure encore. La Rédaction et la Commission d'administration sont reconnaissantes pour chaque observation et collaboration qu'on leur apporte.

La résolution sur l'arrêté fédéral pour la construction d'abris antiaériens dans les maisons fut acceptée sans autre modification. Elle souligne fermement que l'arrêté fédéral du 28 mai 1952 devra être refusé à la prochaine votation. Là aussi les avis sur la rédaction définitive furent partagés : celle-ci est très importante, du fait qu'il en résultera la solution posi-

tive qu'on en attend. Pendant que la majorité considère que les frais de construction doivent être supportés, *en première ligne*, par le Conseil fédéral, la minorité demande que le Conseil fédéral se charge de la *totalité* des frais. Le texte adopté par l'assemblée des délégués laisse la possibilité à l'Union d'apporter un changement ultérieur, qui partagera les frais d'une façon équitable. Ce qui est fondamental pour le refus de l'arrêté du Conseil fédéral, c'est que toutes les conditions qui doivent protéger les locataires deviennent caduques quand tombera le contrôle des prix, ce qui se produira certainement à fin 1957.

Il nous reste encore à remercier chaleureusement M. le conseiller national R. Gnägi, qui était présent au nom du Conseil d'Etat de Berne, et M. E.-E. Strasser, présent au nom du Conseil municipal de Berne ; remercions aussi M. le Dr Stettler, dont nous avons suivi avec intérêt l'exposé sur le développement de la vieille ville de Berne.

GTS. (Traduction H. B.)

L'EXPÉRIENCE BRITANNIQUE DES VILLES SATELLITES ET DES VILLES NOUVELLES

PAR M. GORDON STEPHENSON, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIVERPOOL

Depuis plus d'un siècle, dans les démocraties modernes, des novateurs ont lancé des théories au sujet de villes nouvelles. Rien d'étonnant à cela. Au début du XIX^e siècle, les villes industrielles se développaient à une allure surprenante, tantôt en des sites précédemment vierges, tantôt en vastes extensions de villages ou de bourgades existantes. Beaucoup de nos grands centres industriels étaient, à cette époque, des groupes de villes nouvelles ; mais celles-ci formèrent bientôt, en s'agglomérant, les océans stagnants de brique et de ciment dont nous avons hérité. Au Parlement, une pléiade d'hommes politiques déterminés, disciples de Jérémie Bentham, luttaient en faveur de principes pratiques d'urbanisme. Ils réclamaient l'assujettissement de l'extension urbaine au contrôle public et voulaient des villes spacieuses, plantées d'arbres. On les désignait généralement sous le nom de « philosophes radicaux », et ils furent complètement écrasés lors des élections de 1837. La flamme de leur enthousiasme s'éteignit en Angleterre. La théorie du « laissez faire » domina la philosophie politique. Dans les colonies d'Australie et de Nouvelle-Zélande, la flamme continua à brûler quelque temps avec éclat, puis mourut graduellement. Les villes nouvelles les mieux conçues du XIX^e siècle se trouvent dans les pays du Commonwealth. Adélaïde, en Australie, et Wellington, en Nouvelle-Zélande, en sont de bons exemples.

Histoire récente.

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle qu'un homme clairvoyant devait remporter un succès pratique de premier plan. Aussitôt après avoir écrit son livre fameux : « Cités-jardins de Demain », Ebenezer Howard, aidé d'un groupe d'amis, fut en mesure d'entreprendre la réalisation d'une cité-jardin à Letchworth, dans le Hertfordshire. Avant qu'il mourût, en 1925, la seconde cité-jardin s'élevait rapidement à Welwyn, et il avait été anobli. Howard fut le premier président de la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme ; c'était une figure très aimée dans de nombreux pays.

L'œuvre que Howard avait menée à bien en fondant deux villes nouvelles constituait un fait unique ; mais il y avait d'autres pionniers dans le mouvement de l'urbanisme moderne. Au milieu du XIX^e siècle, Chadwick et des officiers de la santé parvinrent à persuader l'opinion publique, puis le Parlement, qu'il était indispensable, pour des raisons de santé publique, de contrôler l'implantation et les plans des habitations dans les nouveaux faubourgs. La grande loi de santé publique de 1875, qui accorda aux autorités régionales de vastes pouvoirs de contrôle, dans le cadre de leurs règlements particuliers, conduisit à une amélioration considérable dans tous les districts suburbains, et particulièrement dans ceux qu'habitaient les classes laborieuses. Néanmoins, nous sommes un peu honteux